



CONSEIL COMMUNAL

FOUNEX

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE du 14 décembre 2015

Présents :	44 membres
Excusés :	5 membres
Absents :	1 membre
Rédactrice du procès-verbal :	Sandra Thuner

ORDRE DU JOUR

1. Appel
2. Assermentations
3. Approbation du procès-verbal de la séance du 26 octobre 2015
4. Communications de la Municipalité
5. Communications du Bureau du Conseil
6. Préavis No 75/2011-2016 concernant une demande de crédit de CHF 77'000.00 TTC en vue de financer l'étude du réaménagement du chemin des Neyruaz
7. Préavis No 76/2011-2016 concernant le budget 2016.
8. Propositions individuelles et divers

Après les souhaits de bienvenue, le Président du Conseil Communal, M. Michielini ouvre la séance et lit l'ordre du jour de ladite séance.

2) ASSERMENTATIONS

Messieurs Marc Barbé, Ahmed Iftikhar et Varghese Joseph sont assermentés.

3) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 26 OCTOBRE 2015

M. Stern : Page 9 avant dernier paragraphe : remplacer « desserments » par dés errance.

Le procès-verbal ne faisant l'objet d'aucune autre rectification est approuvé à la majorité.

Abstentions : 2

4) COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE

M. François Debluë, Syndic

Arrêt maladie U. Niederer – présentation Samantha Kucharik

Présentation de Mme Samantha Kucharik qui a au pied levé repris la charge de travail de la boursière et qui a notamment entièrement préparé le budget 2016.

Réponse aux recommandations de la Commission de gestion et aux décisions du Conseil communal lors de la séance du 23 juin 2015

Le Tennis Club a été reçu par la Municipalité suite aux remarques de la Commission de gestion. Début décembre des propositions ont été faites à la Municipalité. Ainsi une réponse formelle sera déposée par la Municipalité (sous la forme d'une réponse à un postulat selon les informations obtenues du Préfet), pour la séance du 15 février prochain.

Aménagement du territoire – Révision PGA – RPGA – PDCOM

Dans le cadre de l'appel d'offres mis en place, le bureau Urbaplan SA de Lausanne a été mandaté pour effectuer les travaux de révision du PGA – RPGA et PDCOM. Les Conseillers seront informés au fur et à mesure de l'avancée des travaux.

PPA En Balessert

Concernant le complexe hôtelier prévu dans le cadre du PPA En Balessert, un nouveau dossier complet a été déposé. La mise à l'enquête publique devrait intervenir dans le courant du mois de janvier prochain.

Police et sécurité en Terre Sainte

Les communes de Terre Sainte soutiennent le projet de réouverture d'un poste de Gendarmerie dans les locaux de l'agence AVS à la gare de Coppet.

Sécurité au travail

La mise en œuvre du concept de sécurité au travail a débuté. La phase de détermination des dangers est en cours via des audits de chaque place de travail, ainsi que des bâtiments communaux. Ceci donnera lieu à un catalogue de mesures qui sera proposé à la Municipalité par la suite.

Elections communales 2016

Informé le Conseil que la Municipalité a reçu, le 7 décembre dernier, les représentants des deux listes connues à ce jour. Tout le matériel et les informations nécessaires pour le dépôt des listes leur ont été transmis. Délai pour le dépôt des listes du 4 au 11 janvier à 12 h 00.

Fermeture des bureaux de l'administration communale

Les bureaux de l'administration communale seront fermés dès le mercredi 23 décembre à 11 h 30 jusqu'au lundi 4 janvier 2016 à 07 h 30. Il y aura toutefois une permanence pour les cas urgents.

Remerciements et vœux de fin d'année

Remerciements au bureau du Conseil.

Remerciements à l'équipe de Nino et Gilles pour la mise en place et le service du repas qui sera suivi à l'issue du conseil.

Remerciements à l'ensemble des collaborateurs communaux.

Meilleurs vœux pour les fêtes.

Mme Audrey Barchha, Municipale

Concernant les réserves sur l'épuration.

Suite à une question lors du dernier conseil communal, Mme Barchha précise que des projets existent concernant les réserves mentionnées ci-dessus. En 2016, il est prévu de les dissoudre car avec la nouvelle Step, le coût de l'épuration sera à CHF 2.45 le m³ alors qu'il s'élevait jusqu'à maintenant à CHF 0.70. Il a donc été décidé que ces réserves seront utilisées pour en quelque sorte subventionner cette augmentation.

Construction des Immeubles.

La possibilité d'emprunt pour la construction des immeubles s'élevait à 21 millions. A fin septembre, nos emprunts se montent à 15 millions et aujourd'hui. Un prêt de 2 millions a été fait au taux d'intérêt à 0.4% pour 10 ans.

M. Philippe SCHIRATO, Municipal

Chauffage à distance.

Un préavis aurait du être présenté en octobre pour commencer la construction en printemps.

Suite à la mise à l'enquête en juin dernier, une opposition à ce projet a été faite. La Municipalité a répondu aux opposants et a levé cette opposition en août de cette année. Les opposants ont fait recours et l'affaire est maintenant devant les tribunaux. Le temps à disposition est utilisé pour peaufiner ce projet. Les offres reçues, par la voie des marchés publics, se sont révélées plus onéreuses qu'estimées et ce projet ne pouvait plus être rentable. Les soumissionnaires ont été audités et suite à cela notre projet a pu être reformulé afin qu'il puisse s'autofinancer. Il s'est avéré que la différence de prix provient du fait que nous sommes en Terre Sainte, que par principe, les prix sont majorés systématiquement étant donné que nous sommes une Commune « riche ». La deuxième raison vient du fait que ce projet va se développer par étape, ce qui implique un risque financier que les entreprises soumissionnaires ne veulent pas assumer. Une solution est en cours pour affiner et reformuler ce projet afin qu'il devienne rentable, ce qui entraîne des frais supplémentaires du bureau d'ingénieur, de l'ingénieur-conseil et de l'architecte, une rallonge sur la demande de crédit pour l'étude de ce projet sera donc présenté avant de passer à la réalisation.

Port de Founex

En avril dernier, un prêt a été accordé à La Société Coopérative du Port de Founex et certains conseillers s'étaient inquiétés sur la façon dont cette Société pouvait financer ces travaux. L'assemblée générale de cette société s'est tenue, ces travaux ont été acceptés par les sociétaires. A la fin de ce conseil, le plan de financement de cette Société est disponible et les personnes qui sont intéressées peuvent venir le consulter.

M. Jean-Pierre Debluë, Municipal

SIED – déchetterie intercommunale

M. Bernard Holzer, responsable de la déchetterie ayant fait valoir son droit à la retraite, il sera remplacé par M. Philippe Gerber, qui a été engagé par les communes de Coppet et Founex. M. Gerber habite à Arzier – Le Muids et est bien au clair avec toute la filière déchets puisqu'il a travaillé durant de nombreuses années dans le domaine. Son activité débutera le 1^{er} mars 2016.

Par ailleurs, de nouvelles bennes seront installées, conformément à la planification de mise en place du nouveau contrat avec RETRIPA. Certaines bennes seront déplacées pour des raisons d'optimisation des transports, ceci à titre de test. De plus, pour des raisons de sécurité, il a été décidé que la levée des bennes ne sera plus effectuée durant les heures d'ouverture de la déchetterie (sauf exception).

Grand'Rue – réfection zone pavées et trottoirs traversants

Les travaux sont terminés.

Travaux chemin Oche Combe

Les travaux sont terminés.

Réfection du Chemin de la Forge

Les travaux provisoires sont terminés. La pose du tapis définitif, ainsi que la construction des places de parc en pavés filtrants interviendront après les travaux de construction des parois antibruit des CFF et des canalisations liées au chauffage à distance.

Réaménagement du chemin de la Grande Coudre

Les travaux arrivent à bout touchant. L'esthétique de ce quartier a été grandement améliorée notamment par diverses plantations et le chemin est maintenant sécuritaire pour les piétons, dont notamment les élèves de l'Ecole Internationale.

Requalification de la RC1 – Route Suisse

La mise à l'enquête publique de ce dossier est maintenant terminée. Elle n'a suscité aucune opposition pour ce qui concerne notre commune. Les appels d'offres sont en cours. Les demandes de crédit y relatives seront déposées dans le courant du 1^{er} semestre 2016, pour autant qu'il n'y ait pas d'opposition dans d'autres communes concernées. Si tout se déroule selon le planning prévisionnel de l'état, les travaux devraient débuter à fin 2016.

5) COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL

PROCHAINS CONSEILS :

LUNDI 15 FEVRIER 2016

LUNDI 9 MAI 2016

LUNDI 27 JUIN 2016

Commission de constructions

M. Lucien Ferrari s'est proposé pour compléter cette commission.

Commission SITSE

Suite aux départs de Messieurs Guichoud et Camillo il faut nommer deux personnes pour cette commission.

Madame von Wattenwyl et M. Veluz s'annoncent, ces conseillers sont élus.

Commissions intercommunales.

Les présidents de ces commissions sont priés de faire régulièrement des rapports concernant les décisions prises lors des séances intercommunales.

Conseil communal : secrétariat

Afin de prévoir la suite, le poste de secrétariat du conseil communal doit être repensé et éventuellement prévoir de chercher une personne externe au Conseil, pour la législature suivante.

6) PREAVIS MUNICIPAL NO 75/2011-2016 CONCERNANT UNE DEMANDE DE CREDIT DE CHF 77'000.-- TTC EN VUE DE FINANCER L'ETUDE DU REAMENAGEMENT DU CHEMIN DES NEYRUAZ.

M. J.-P Debluë lit les conclusions de ce préavis.

Mme Neynaber lit les conclusions de la commission des routes.

M. Danesin lit les conclusions de la commission des finances.

Discussion

M. Rusca remarque qu'il est fait mention du plan de mobilité de la commune dans ce préavis. Il remarque que sauf erreur de sa part, ce plan de mobilité n'a toujours pas été communiqué.

M. J.-P. Debluë répond que ce plan est toujours en étude et bientôt finalisé, mais que ce projet se fait en se basant sur le plan de mobilité.

Décision

La parole n'étant plus demandée, il est procédé au vote à main levée.

Le préavis No 75 est accepté.

Vote : non : 0 Abstentions : 3

7) PREAVIS MUNICIPAL NO 76/2011-2016 CONCERNANT LE BUDGET 2016

Mme Barchha commente ce préavis concernant le budget 2016 qui prévoit un excédent de revenus de CHF 84'755.00. Ce budget a été établi de façon prudente concernant les revenus. Elle note que le 63% de nos dépenses dépendent du canton. Ce chiffre de 63% est en baisse par rapport aux deux dernières années, la différence de 5% provient d'une diminution de 2 millions environ, de la facture sociale ainsi que des revenus provenant de la location de nos immeubles.

Les revenus sont estimés par les autorités fiscales cantonales qui prévoient une augmentation de 1% sur les acomptes reçus fin août, consignes qui ont été suivies ce qui explique la légère baisse du chiffre des revenus budgétés. Elle continue en détaillant certains postes du budget. Elle note l'excellent rapport très détaillé de la commission des finances et termine par la lecture des conclusions et précisant que le montant des charges mentionné dans les conclusions du

préavis est hors imputations internes. Il faut y ajouter une imputation de CHF 28'000.-- concernant le financement des déchets spéciaux ménagers.

Les montants sont donc les suivants :

Charges	CHF	30'815'790.--
Revenus	CHF	30'900'545.--
Excédent de revenus :	CHF	84'755.--

M. Kilchherr lit les conclusions du rapport de la commission des finances.

Discussion

M. Galletet constate que la facture sociale ainsi que certains frais diminuent et que l'on a plus de revenus grâce aux immeubles, par contre le résultat avant amortissement baisse depuis quelques années et cette année on note une perte de CHF 270'000.--. Il trouve que petit à petit la commune s'enlise.

Mme Barchha précise que ce point est une question de Cashflow, d'autofinancement et non une question de perte ou de profit en terme financier. La Commune a la possibilité d'emprunter.

M. Galletet remarque que la Commune emprunte pour payer les dépenses courantes,

Mme Barchha répond qu'en effet c'est le cas mais qu'il faut noter que les 25 millions dépensés pour la construction de nos immeubles n'ont pas été empruntés car nous avons utilisé notre argent disponible pour les financer, afin de ne pas payer des intérêts inutilement. Il aurait été possible d'emprunter 21 millions pour ces constructions et nous aurions alors une marge d'autofinancement largement positive.

Mme Chiari-Bory, se référant à l'annexe IV où il y est fait mention de la marge d'autofinancement. Elle note qu'en effet cette marge est négative pour la deuxième année de suite. Elle remarque également le disponible net qui s'effondre de plus de 23 millions en 2014, il passe au budget 2016 à 17 millions, et ceci malgré des emprunts contractés. Elle pose la même question que l'an dernier, qu'elles sont les prévisions pour 2017, aura-t-on encore une marge d'autofinancement négative ?

Mme Barchha répond que pour une projection en 2017, il faut attendre les résultats 2015 et 2016. Il est évident que si le conseil n'est pas en accord avec cette façon de financer, il est possible d'emprunter la totalité des montants autorisés et avoir donc des marges largement positives. En ce qui concerne le contrôle des emprunts, il faut noter que leur couverture est largement suffisante car nous avons un chiffre supérieur à 9 millions de plus dans notre couverture d'immobilisations. Nos emprunts sont donc largement couverts.

Mme Chiari-Bory remarque que nous n'avons pas de prévisions à long terme et que l'an prochain la commune sera encore en insuffisance financière et qu'alors il faudra revenir à un taux d'imposition légèrement supérieur afin de pouvoir équilibrer les chiffres et ne pas continuer dans la tendance de ces dernières années.

Mme Barchha observe que cette année, il a même été envisagé de recommander une baisse du taux d'imposition car la commune a beaucoup d'argent. Du point de vue financier, la commune a fait un bénéfice, elle possède beaucoup de réserves, les finances de la commune sont très saines.

M. F. Debluë précise que depuis des nombreuses années, les comptes sont positifs et ceci même après amortissements. Les charges courantes sont largement couvertes par les entrées d'argent. L'autorisation d'emprunter s'élève à 54 millions, aujourd'hui la situation est extraordinaire. Les travaux ont été réalisés sans emprunter la totalité des montants nécessaires à leur réalisation.

M. Galletet précise qu'il ne veut pas dire que les finances de la commune ne sont pas saines mais note qu'on utilise les réserves afin de maintenir un bénéfice. Les finances restent saines mais la politique actuelle est de puiser dans les réserves pour couvrir les pertes.

Mme Barchha n'est pas d'accord. Elle précise que les réserves sont là pour être dépensées et elles ont été utilisées intelligemment en construisant des immeubles.

M. Mange demande concrètement où se trouvent les réserves, Il croit que dans une comptabilité et dans une approche légale, les communes et les états doivent investir dans des obligations d'Etat. Il souhaite savoir donc si ces réserves sont purement comptables et donc pas réalisables, ou si elles sont ailleurs.

Mme Barchha répond que les réserves ne sont pas du cash. Il s'agit d'entrées comptables et les réserves sont en trois parties. Il y a des réserves obligatoires pour le renouvellement des biens et des machines qui s'élève à 15 % de la valeur répertoriée par l'assurance incendie. Il y des réserves affectées ; nous en avons pour les déchets urbains, pour l'épuration par exemple et ceci est précisé sur l'annexe V du budget. Pour terminer, nous avons des fonds de réserves généraux dans lesquels, chaque année les excédents de revenus sont imputés, et ces comptes sont en constante augmentation. Certes, ce n'est pas du cash mais ces réserves sont comptables si un besoin d'argent liquide se fait urgent, il est possible d'emprunter.

M. Mange remarque que ces réserves ne sont pas accessibles pour financer une trésorerie courante et que la seule possibilité est donc d'emprunter. Des réserves non accessibles sont pour M. Mange que du vent.

Mme Barchha note que la trésorerie courante a été utilisée pour financer les constructions sans utiliser l'autorisation d'emprunt. Cette situation est temporaire, le temps de la construction des bâtiments.

M. F. Debluë ajoute que les réalisations sont tangibles. Si pour chaque demande de crédit accordé, la commune avait recouru à l'emprunt, il est évident que la trésorerie présenterait un montant de 20 millions, par contre il y aurait aussi ce montant dans les prêts à rembourser. La politique a été d'utiliser le cash disponible pour payer les factures sans emprunter car la Commune en avait les moyens.

M. Rusca souhaite poser une question sur le poste 350.010 « Centre sportif » il souhaite que Le Président du Conseil se retire des débats.

M. Michielini cède sa place à Mme Chiari-Bory qui prend la présidence du conseil.

M. Rusca remarque que lors du conseil communal de juin 2015, des observations formulées ont été acceptées dont notamment, le sujet de la hausse du loyer du Tennis Club de Founex. La Municipalité a informé qu'une augmentation de loyer a été faite et malgré cela le conseil communal a demandé de reconsidérer ce loyer à nouveau. Il souhaite savoir où figure cette augmentation.

Mme Barchha répond que cette augmentation figure à la page 5, poste 170.4272.

M. Rusca, rappelle l'article 98 du règlement communal, qui spécifie que c'est lors du débat des comptes que la Municipalité a le droit de répondre à la commission de gestion. Il souhaite donc que la municipalité exécute ce que le conseil communal a décidé. Et demande si la municipalité a désigné un représentant au tennis club et si ce délégué a vérifié les comptes et la gestion.

Mme Chiari-Bory remarque que nous en sommes au point 7 de l'ordre du jour qui concerne le budget.

M. Maurice Michielini reprend son poste de Président du conseil communal.

M. Baer, selon le tableau Annexe IV indicateur : il y est noté le taux de couverture du coût de la gestion par les taxes encaissées, et il remarque une baisse au budget 2016. Selon les chiffres du budget (page 19) on constate des charges plus élevées que les revenus. Il semble qu'il n'y ait pas d'amélioration notable sur ce poste malgré les changements de contrats établis.

Mme Barchha précise que ce point est un souci et que la Municipalité a conscience de ce fait. Les revenus pour les déchets proviennent de la taxe au sac avec un montant imposé par le Canton. L'autre source de revenu est la taxe forfaitaire qui est fixée à CHF 120.-- par personnes ce qui selon « Monsieur Prix » est suffisamment élevée. Le coût de la déchetterie est élevé. Il serait possible de réduire les prestations en supprimant des matières récoltées comme par exemple le plastique ou le carton. La Municipalité ne souhaite pas faire cela, alors le résultat est que le coût est supérieur aux revenus.

M. Rusca note qu'il y a certains revenus provenant de la vente de produits de récupération + matériel usagé pour un montant de CHF 85'000.--. Il trouve ce montant très faible et souhaite savoir si ce point pourrait être amélioré.

M. F. Debluë demande comment mettre en valeur les déchets déposés. Il précise que ces matières ne sont pas revendues mais recyclées et éliminées selon des filières correctes.

M. Vallotton précise que des optimisations ont été faites spécialement au niveau des transports et donc une baisse de certains coûts. Par contre, il y a eu des augmentations de charge sur l'élimination des déchets verts comme précisé en bas de la page 20 du budget. Il faut savoir que les déchets verts représentent 50% du volume éliminé par le SIED. Le montant des ventes des produits de récupération a baissé suite à une chute du cours de la ferraille.

M. F. Debluë précise que la loi indique que la couverture du coût doit être supérieure à ce qui est fait aujourd'hui. Ce point sera abordé à l'assemblée des syndics du district et avec la préfecture.

M. Rusca remercie pour ces réponses et note le grand travail qui est fait à ce niveau. Il apprécie l'importance de l'offre qui est disponible dans la déchetterie.

Mme Chiari-Bory revient sur l'insuffisance de financement et souhaite faire les observations suivantes concernant les charges. Elle note que les amortissements s'élèvent qu'à 1.2 millions contre presque 3 millions en 2014. Concernant l'annexe I « analyse des charges 2016 » il est mentionné dans le rapport que le montant des charges est en diminution mais il faut remarquer que les dépenses contrôlées par Founex sont en augmentation d'un million. Elle relève à la page 1 du budget « tableau du budget par classification administrative » que le poste 100.3003 « Jetons de présences » est en forte augmentation, et elle souhaite savoir d'où vient la forte hausse du poste 101.3099 « Charges diverses des municipaux ».

Mme Barchha, concernant l'augmentation du poste « jetons de présence » la réponse est donnée sur la page 2 : 2016 est une année d'élections, il y aura donc des manifestations ainsi que des coûts de dépouillement supplémentaires. Pour les frais municipaux, l'explication est donnée en page 2, il s'agit d'une indemnité unique allouée en vue de l'acquisition de matériel informatique pour les municipaux de la future législature.

M. F. Debluë prend la parole pour répondre à la remarque sur la baisse d'amortissements. Il précise que les chiffres de 2014 sont ceux des comptes et pour 2016 il s'agit du budget. La comparaison n'est donc pas juste. Il y a eu de fortes entrées de revenus en 2014 qui ont permis des amortissements extraordinaires, ce qui ne sera certainement pas le cas pour 2016.

M. Mange demande des éclaircissements étant donné qu'il a été dit qu'un taux d'emprunt très bas avait été obtenu pour financer le déficit en trésorerie que nous avons. Et selon les propos maintenant, il semble que nous n'emprunions pas pour le ménage courant. Il souhaite avoir des explications sur la signification « ménage courant » et « trésorerie ».

Mme Barchha répond que la Commune avait besoin de 25 millions en 2014 pour la construction des bâtiments. A l'époque pour le « ménage courant » soit en liquide le montant disponible s'élevait à environ 15 millions. 5 millions de nos fonds propres ont été investis pour le début des constructions de ces immeubles. Puis, au lieu d'emprunter les 20 millions manquants et de garder 15 millions en cash, ces derniers ont été utilisés pour payer les factures concernant la construction des immeubles au fur et à mesure de l'avancée des travaux. Il faut savoir que nous recevons environ 2 millions par mois de revenus en provenance des impôts. Une fois nos liquidités utilisées à la fois pour le ménage courant et pour le paiement des factures concernant la construction des bâtiments, et seulement à ce moment-là, un emprunt de 5 millions a été fait et par la suite, toujours pour payer les fournisseurs concernant la construction, d'autres emprunts ont été contractés pour le financement de ces immeubles. Le montant total des emprunts concernant ces constructions n'atteint néanmoins pas les 25 millions prévus pour ces bâtiments. Et encore une fois, la Commune fait des bénéfices chaque année, les finances sont saines et pour ceux qui seraient intéressés il est possible de se mettre autour d'une table et d'expliquer en détail ce point.

M. Galletet note donc que les années précédentes il a été possible d'attribuer des montants au fond de réserves selon les explications données. Dans l'annexe III on remarque un prélèvement pour 2014 de 6 millions des fonds de réserve. Il aimerait alors des explications.

Mme Barchha répond que ce montant en 2014 a été affecté comme prévu spécifiquement pour un projet au fond de réserve pour constructions futures.

M. Rothacher : concernant le poste 180 « CFF et Transports publics régionaux » (page 5) Il aimerait savoir en quoi consiste ce poste qui passe de CHF 113'000.-- en 2015 à CHF 149'500.-- en 2016.

Mme Barchha répond que l'explication est donnée sur la page en face. Il s'agit de la subvention des lignes de trafic régionale imposée par le Canton.

M. F. Debluë précise qu'il s'agit de notre participation au déficit des transports publics, géré par le conseil régional.

Mme Barchha ajoute que le détail des montants à la charge des Communes est disponible pour consultation.

M. Michielini, concernant le rapport de la commission, remarque que les deux graphiques au sujet de la Sécurité sociale sont identiques.

M. Kilchherr répond qu'il s'agit d'une erreur et que ceci sera contrôlé et corrigé.

Décision

La parole n'étant plus demandée, il est procédé au vote à main levée.

Le préavis No 78/2011-2016 concernant le budget 2016 est accepté.

Vote : Non : 0 Absentions : 5

8) PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET DIVERS

M. Rothacher remarque que les transports publics ont supprimés 4 courses dans la journée sous prétexte de fréquentation insuffisante et pour des raisons financières. Il demande si la Municipalité a été informée au préalable de ces suppressions et si oui a-t-elle réagi et si non comment la Municipalité se positionne par rapport à cette décision même s'il est trop tard pour changer. Il note que les TPN parlent d'économies alors que dans le budget ils demandent plus de sous.

M. P. Schirato répond en tant que membre de la commission élargie de la mobilité au Conseil régional de Nyon et effectivement cette ligne a subi une baisse de fréquentation lors des deux dernières années. Actuellement elle se trouve juste au dessous d'une limite fixée et par la Confédération et par le Canton. Ce qui veut dire que si la Commune insiste pour garder cette ligne, c'est aux frais de celle-ci. Nous parlons de la ligne 811 qui va jusqu'à Gland et cette extension de trajet en direction de Gland péjore certainement le résultat. Ce sujet est suivi de près dans un but de corriger cela au plus tôt dans une année.

M. Rothacher remarque que toutes les communes sur ce trajet subissent cette suppression et est satisfait de savoir que ce sujet est suivi. Il aimerait savoir pourquoi l'arrêt de bus du centre du village n'a pas de panneau, ni d'horaire lorsqu'on va en direction de Coppet.

M. J.-P. Debluë note qu'en effet, il n'y a pas de panneau coté Jura de la route, il en prend bonne note et rappelle que la signalétique est à la charge des TPN, la demande sera transmise.

Mme Chiari-Bory souhaite faire une rectification, concernant le Société Coopérative du Port de Founex. Lors de la dernière assemblée extraordinaire, 3 points étaient à l'ordre du jour, et un seul vote concernant la modification des statuts pour octroyer à l'assemblée générale le droit de vote sur le budget. Ce vote a été refusé, donc aujourd'hui les sociétaires du Port de Founex n'ont pas le droit de vote, et même s'ils sont pour les travaux, ni le budget, ni les travaux qui vont être faits n'ont été acceptés par eux. Il y aura des levées de charges pour les sociétaires et le plan de financement n'est pas encore parvenu aux coopérateurs.

M. Mange, pour faire suite à un exposé qui a été fait sur la LAT. Il avait été demandé en 2014 si au vu du nombre de nouvelles constructions, on avait une idée sur l'impact des capacités scolaires UAPE-AJET dans notre village. La réponse donnée était que la visibilité était sur 2 ans et qu'il n'y avait pas de problème. Une réunion de l'ARSCO a soulevé un point, il s'avère que prochainement, il devrait y avoir des projets de constructions de bâtiments scolaires. Il

aimerait donc savoir si aujourd'hui il existe une meilleure vision sur ce que va être les années à venir en matière de capacités scolaires, UAPE et AJET et naturellement l'impact financier que ceci va avoir sur nos budgets.

Mme E. Pfister répond qu'effectivement que lors de la dernière présentation ARSCO, il a été annoncé une étude générale pour le futur des bâtiments. Régulièrement depuis 2002, une étude démographique est faite afin de faire une situation précise des besoins dans ce domaine. Il faut savoir que 38% des enfants de Terre Sainte fréquente des écoles privées. Pour la dernière rentrée scolaire primaire, nous avons encore 3 classes de libre, ce qui prouve que notre vision a été bonne. Au niveau du secondaire, l'introduction de la journée continue, et l'application de la LEO, fait que lorsque des enfants ont besoins d'appui, il faut évidemment mettre à disposition des locaux pour les accueillir. Aujourd'hui il s'avère qu'il y a un besoin de classes supplémentaires au niveau du secondaire. Le collège des Rojalets offre la possibilité d'une extension et c'est pour cela qu'il y a au budget de l'ARSCO un montant pour une étude afin de faire la situation des bâtiments actuels et pour voir comment il est possible des les utiliser avec une efficacité maximale. Cette journée continue des écoliers a un impact aussi sur l'espace du repas de midi et spécialement au niveau des 7 et 8^{ème} au Collège Necker et là, le restaurant actuel commence à être petit et il serait aussi possible de l'agrandir, ce sujet sera aussi abordé dans cette étude qui amènera des solutions pour prévoir l'avenir.

M. Rothacher aimerait savoir ce qui va être fait avec la demande de crédit de CHF 200'000. -- en faveur du port.

M. P. Schirato répond que le versement n'a pas été fait car nous étions en attente d'une explication concernant la manière dont la Société Coopérative allait lever les fonds. Aujourd'hui les documents ont été fournis et ce versement sera fait dans les prochains jours, en tant que prêt.

M. Rusca souhaite poser une question sur un sujet qui implique que M. Michielini se récuse.

M. Michielini se retire

Mme Chiari-Bory prend à nouveau la vice-présidence du conseil.

M. Rusca revient sur un sujet qui a été abordé en mars et juin 2014 puis en juin 2015. Il évoque les articles 98 et 99 de notre règlement. Il rappelle que le conseil communal a voté les observations et sa question aujourd'hui est la suivante : Lors de l'assemblée du Tennis Club en janvier prochain y aura-t-il un représentant de la commune présent ?

M. F. Debluë précise qu'après consultation avec la Préfecture, les réponses aux observations seront faites comme s'il s'agissait des postulats, donc par écrit, et elles devront être traitées par le conseil communal. Il confirme qu'un délégué a été nommé concernant le Club de Tennis.

M. Mermoud demande pourquoi il a été demandé à M. Michielini de se retirer ?

M. Rusca répond que selon le règlement du Conseil Communal, lorsqu'un débat aborde un sujet qui concerne un conseiller présent. Ce dernier doit s'abstenir.

Mme Chiari-Bory précise que l'intervention faite était une simple question ou remarque et pas un débat.

M. Michielini reprend à nouveau la présidence de cette séance.

M. Stern souhaite simplement féliciter les services communaux et la Municipalité pour les décorations de Noël ainsi que pour celles durant l'année.

La parole n'étant plus demandée, M. Le Président clôt la séance et invite l'assemblée au repas.

La séance est clôturée à 21h

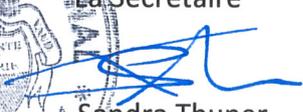
Founex, le 10 janvier 2016

Le Président



Maurice Michielini

La Secrétaire



Sandra Thuner

